

<p align="center">DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</p>	<p align="center">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CIAS USSES ET RHONE</p> <p align="center">Séance du 12 Avril 2017</p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u> En exercice : 17 Présents : 11 Absents : 6 Pouvoirs : 0 Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Nul : 0 Abstentions : 0</p> <p>Délibération : CA – 10bis/2017</p>	<p>L'an deux mille dix-sept, le douze avril à dix huit heures trente, le Conseil d'Administration Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle d'animation de l'EHPAD à Frangy, sous la présidence de Monsieur André-Gilles CHATAGNAT</p> <p>Date de convocation : 10 avril 2017</p> <p>Présents : Mesdames Carole BRETON, Carine LAVAL, Martine VEYRAT, Claude STOUBENFOLLE, Marie-Chantal FIGUET, Messieurs Andre-Gilles CHATAGNAT, Joseph TRAVAIL, Jean VIOLLET, Bernard CHASSOT, Jean-Pierre LONG, Marc COUZON,</p> <p>Pouvoirs :</p> <p>Absents excusés : Mesdames Marthe CUTELE, Anne-Marie BAILLEUL, Marie-Antoinette SIMON, Céline FILET, Martine FONTE M. Paul COTTERLAZ-RANNARD</p> <p>M. Jean-Pierre LONG est désigné secrétaire de séance</p>

Objet : Subvention Paniers du Cœur (annule et remplace la délibération CA – 10/2017 précédente pour erreur de plume)

Monsieur le Vice-Président rappelle que chaque année une subvention de fonctionnement est allouée aux « Paniers du Cœur » (en charge de la gestion d'un centre d'aide alimentaire auprès de familles en difficulté). Il propose de maintenir le montant de la subvention 2016, soit 6.000€.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité, le Conseil d'Administration décide de verser à l'Association « Les Paniers du Cœur » une subvention d'un montant de 6.000€ pour 2017.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

**Pour Extrait Conforme,
Par délégation du Président,
Le Vice-Président,
André-Gilles CHATAGNAT**




